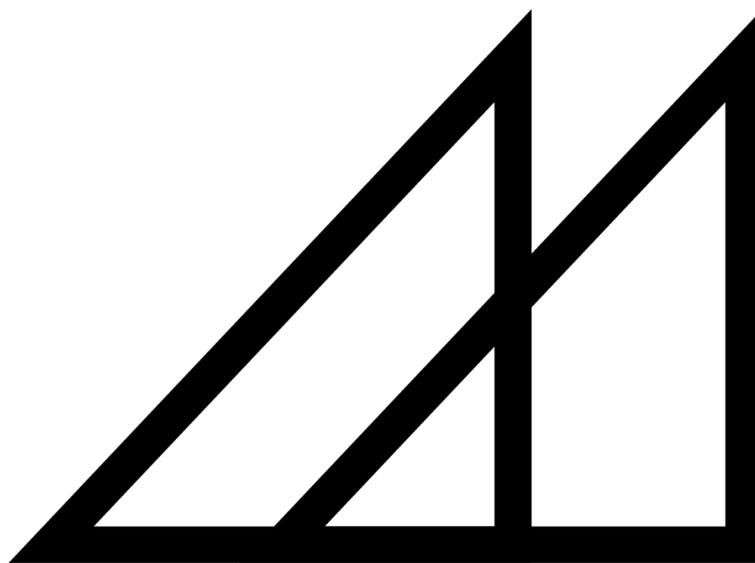


Conditions générales de vente et règlement d'ordre intérieur de Maniak Charleroi srl



M A N I A K

Version applicable à partir du 23.12.2019

1) Introduction

1.1) Présentation de Maniak Charleroi srl

La société Maniak Charleroi srl, dont le siège social est situé Rue aux loups 10A, 1400 Nivelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0731.58.70.64, est une société qui a pour objet la gestion d'installations sportives.

1.2) Objet des conditions générales et du règlement d'ordre intérieur

Les présentes conditions générales de vente et règlement d'ordre intérieur définissent les règles applicables à l'utilisation des services payants proposés par la salle d'escalade "Maniak Charleroi", ainsi que les droits et obligations des clients, des grimpeurs et des accompagnants.

1.3) Champ d'application

Définition

Un client est toute personne qui utilise les services payants proposés par la salle d'escalade "Maniak Charleroi", que ce soit pour grimper sur les murs d'escalade, participer à des cours ou des séances d'entraînements, faire un sauna, louer du matériel d'escalade, consommer au bar, ou bénéficier d'autres services proposés par l'établissement. Le client peut être un grimpeur régulier ou occasionnel, un accompagnateur, un parent d'un grimpeur mineur, ou toute autre personne bénéficiant des installations et des services de la salle d'escalade.

Un grimpeur est toute personne qui pratique l'escalade à l'intérieur de la salle d'escalade Maniak Charleroi". Cela inclut les personnes de tous âges et de tous niveaux de compétence. Celui-ci est soumis à certaines règles, notamment en ce qui concerne la sécurité, le respect des autres utilisateurs de la salle, le respect du matériel et de l'environnement de la salle d'escalade. Le grimpeur peut être tenu de payer son entrée, son abonnement, sa carte 10 séances ou son inscription à un évènement.

Un accompagnant est toute personne qui se joint à un ou plusieurs grimpeurs. L'accompagnant peut accéder gratuitement à la salle, à condition de se présenter à l'accueil en même temps que le grimpeur qu'il accompagne. Le personnel peut limiter le nombre d'accompagnants par grimpeur.

1.4) Portée des conditions et acceptation

Tous les grimpeurs doivent respecter les règles de sécurité établies par la salle d'escalade, telles que décrites dans les sections suivantes.

Tous les grimpeurs doivent assumer la responsabilité de leur propre sécurité et de celle des autres, en respectant les règles de conduite, en surveillant les conditions de sécurité des équipements et des installations, et en signalant tout problème ou incident au personnel de la salle.

Tous les grimpeurs s'engagent à reconnaître les risques inhérents à la pratique de l'escalade, y compris les risques de chute, de blessure et d'accident. Ils doivent également être conscients) des limites de leurs propres compétences et capacités et agir en conséquence.

Tous les grimpeurs doivent adhérer aux règles et aux politiques établies par la salle d'escalade, notamment en ce qui concerne les horaires d'ouverture, l'utilisation des équipements, le comportement sur place, et toute autre directive pertinente.

Les grimpeurs souscrivant un abonnement, une carte de 10 séances, ou s'inscrivant à un évènement peuvent être tenus de s'inscrire auprès de la salle d'escalade et de fournir des informations personnelles telles que leur nom, leur âge et leurs coordonnées. Cela permet à la salle de tenir un registre des utilisateurs et de faciliter la communication en cas de besoin.

Certaines conditions spécifiques peuvent s'appliquer en fonction des circonstances, telles que les restrictions d'âge pour les grimpeurs mineurs, les exigences médicales particulières, ou les règles spécifiques à certains types d'activité ou d'évènements.

1.5) Espace de Maniak Charleroi

Maniak Charleroi se compose de 4 espaces distincts : La cafétéria (bar), la salle d'escalade principale, la salle d'escalade pédagogique et la zone de vestiaire et sanitaire.

2) Conditions générales de vente

2.1) Participation et droits des clients

2.1.1) Conditions d'entrée et d'inscription

Zone de grimpe principale

La zone de grimpe principale est réservée aux grimpeurs et aux accompagnants. Seuls les grimpeurs sont admis sur les murs d'escalade ou sur les tapis.

Zone pédagogique

La zone pédagogique est réservée aux grimpeurs et aux accompagnants. Seuls les grimpeurs sont admis sur les murs d'escalade ou sur les tapis.

Zone cafétéria et bar

La zone cafétéria et bar est réservée aux clients et aux grimpeurs. Les accompagnants pourront s'y voir refuser l'accès si l'espace est insuffisant pour accueillir les grimpeurs et les clients.

Zone vestiaire

Seuls les grimpeurs sont autorisés dans la zone vestiaire.

2.1.2) Conditions spécifiques pour les mineurs

Maniak demande aux enfants de moins de 16 ans non abonnés d'être accompagnés d'un adulte. Pour les mineurs abonnés, cette exigence s'applique aux enfants de moins de 12 ans, sauf lors de leur participation aux cours d'escalade de l'école d'escalade Maniak.

2.1.3) Exigences physiques et mentales

Les grimpeurs doivent être conscients que la pratique de l'escalade nécessite une condition physique minimale. Ils doivent être capables de supporter des efforts physiques et être en mesure de suivre les règles de sécurité établies. De plus, les grimpeurs doivent être mentalement préparés à affronter les défis que peut présenter l'escalade, y compris la gestion du stress et la prise de décisions rapides en situation de hauteur.

2.1.4) Langues parlées et compréhension des instructions

Les instructions essentielles et les consignes de sécurité sont communiquées en français. Les grimpeurs doivent avoir une compréhension adéquate de cette langue pour suivre les instructions données par le personnel et pour comprendre les règles de sécurité. Si un grimpeur ne maîtrise pas le français, il est recommandé de se faire accompagner par une personne pouvant traduire ou de prendre des cours d'escalade spécifiques dans sa langue maternelle, si disponibles.

2.2) Tarifs et paiements

2.2.1) Détail des prix

Veillez consulter notre site web pour les tarifs actualisés : <https://charleroi.maniak.club/#Nos-tarifs>

2.2.2) Modalités de paiement

Les paiements peuvent être effectués en espèces ou par carte bancaire sur place.

Les factures émises avec un délai de paiement peuvent également être réglées par virement bancaire ou via un QR code.

Pour les abonnements avec domiciliation, il est possible d'établir une domiciliation Stripe sur carte de crédit.

Les clients doivent régler leur droit d'entrée avant de commencer leur séance.

2.2.3) Informations sur les abonnements et offres spéciales

Nous proposons cinq catégories d'abonnement en fonction de trois types de personnes différentes. Les abonnements donnent droit à un accès illimité à la salle Maniak dans les heures d'ouverture. Maniak se réserve le droit d'adapter ces heures d'ouvertures, notamment pour des évènements ou compétitions.

2.3) Annulations, modifications et remboursements.

2.3.1) Politique d'annulation et/ou suspension par le client

Les clients ne peuvent annuler leur commande ou leur achat, sauf pour les articles du magasin Maniak, non utilisés ou non portés, qui peuvent être retournés dans les 15 jours.

Concernant les abonnements, si vous avez conclu un abonnement de 1 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an, vous ne pouvez pas le résilier ou demander un remboursement sans raisons médicales.

Si vous avez souscrit à un abonnement par domiciliation, celui-ci est résiliable de manière flexible directement sur notre site web, vous pouvez le résilier à tout moment sans frais. La période déjà payée n'est pas remboursée mais la prochaine domiciliation mensuelle ne sera pas plus débitée. Réciproquement, Maniak peut résilier le Contrat à tout moment.

Notre objectif est de créer dans notre salle un environnement où chacun respecte l'autre et se conforme aux règles en vigueur. Si vous ne vous conformez pas aux dispositions du Contrat, du règlement intérieur ou des présentes conditions générales, ou si vous adoptez un comportement jugé inacceptable, Maniak Charleroi peut vous refuser l'accès et résilier unilatéralement l'abonnement pour faute (avec effet immédiat).

Faire de l'exercice ensemble est encouragé chez Maniak Charleroi. Cependant, l'encadrement des autres grimpeurs est laissé uniquement aux entraîneurs personnels avec lesquels nous travaillons exclusivement. Si malgré cela vous proposez des services d'entraînement personnel ou exercez d'autres activités commerciales, cela peut être un motif de résiliation de votre contrat par Maniak Charleroi et de réclamer réparation du préjudice subi.

Si vous permettez l'accès à Maniak Charleroi de quelque manière que ce soit à une autre personne, en violation des présentes conditions générales ou du règlement intérieur, que la personne soit Membre ou non (par exemple en lui prêtant votre carte,, la faisant entrer avec vous par la porte d'accès sans que cette personne ne soit munie d'une Carte Membre), Maniak Charleroi peut vous facturer la valeur d'une entrée, ainsi qu'une somme de cinq euros au titre des frais de traitement, et vous bloquer l'accès à la salle jusqu'au paiement de ladite somme. En cas d'infractions répétées aux présentes conditions générales et/ou au règlement intérieur, Maniak Charleroi est en droit de résilier votre abonnement.

Concernant la suspension, pour toutes les formes d'abonnement, vous pouvez profiter de la possibilité de suspendre ledit abonnement pour des raisons médicales, sous réserve des conditions définies ci-dessous :

- l'affiliation ne peut être suspendue qu'après réception par Maniak Charleroi d'un certificat médical valide (par courriel ou par poste) attestant que le Membre est temporairement inapte à la pratique du sport ;
- le certificat médical indique qu'à partir du moment où le certificat est envoyé à Maniak, au moins un mois de suspension est nécessaire ;
- la suspension est effective à partir du moment de sa réception par Maniak et n'a pas d'effet rétroactif ;
- la suspension est pour une durée déterminée et se termine à la date indiquée sur le certificat médical fourni ;
- la suspension décale la durée de votre contrat au prorata de la durée de la suspension ;
- des frais administratifs uniques de 5 EUR peuvent être facturés pour le traitement de la suspension.

Si vous présentez un certificat médical attestant que vous ne pourrez plus faire de sport pendant une durée d'au moins 12 mois à partir de la date de remise du certificat médical, Maniak résiliera votre abonnement à votre demande à compter de la date de réception par le service à la clientèle de la demande à cet effet, accompagnée du certificat médical.

2.3.2) Modifications des réservations

Les modifications des réservations sont soumises à la disponibilité de l'espace et peuvent être effectuées en contactant l'accueil de Maniak Charleroi.

2.3.3) Conditions d'annulation par Maniak Charleroi

Maniak Charleroi se réserve le droit d'annuler une commande ou un achat, avec remboursement du client.

2.4) Règlement vis-à-vis des groupes et des offres de groupes

2.5) Heures d'ouverture

a. Maniak Charleroi indique les heures d'ouverture sur sa porte d'entrée. Il est possible dans certains cas que l'on applique des heures d'ouverture différentes, notamment en cas d'accident, de jours fériés, d'évènements ou de force majeure.

b. Maniak Charleroi est autorisé à modifier temporairement ou définitivement les heures d'ouverture (en tout ou partie), sur la base de raisons objectives. Maniak Charleroi pourra faire unilatéralement un changement permanent, à condition que cela n'ait qu'une importance mineure par rapport au nombre total d'heures d'ouverture ou à l'heure de début ou de fin. Il s'agit dans tous les cas d'un écart allant jusqu'à deux heures avant ou après l'ouverture et/ou la fermeture.

d. Nous souhaitons entretenir correctement notre salle d'escalade et nous ne pouvons parfois pas éviter une fermeture temporaire ou partielle. Si votre salle d'escalade ne peut pas ouvrir ou pas complètement pour quelle qu'en soit la raison (pour cause de travaux ou force majeure par exemple), ou qu'il est dans l'impossibilité de fournir tous les services, vous êtes toujours bienvenu dans l'un de nos autres salles d'escalade.

3) Règlement d'ordre intérieur

3.1) Sécurité

3.1.1) Règles d'utilisation des équipements

▶ RÈGLES DE SÉCURITÉ

01
ON S'ÉCHAUFFE LE HAUT DU CORPS ...
REM : EN DEHORS DES TAPIS

01
ON S'ÉCHAUFFE LE BAS DU CORPS AUSSI !
REM : PENSEZ AUX GENOUX ET AUX CHEVILLES

02
PRIVILÉGIEZ LA DÉSÉCALADE.
REM : VOUS POUVEZ UTILISER TOUTES LES PRISES & MOULLES

03
AMORTISSEZ AVEC LES JAMBES EN CAS DE CHUTE OU DE SAUT.
REM : ATTENTION AUX GRIMPEURS AUTOUR DE VOUS

04
FAITES-VOUS PARER SI BESOIN.
REM : N'HÉSITÉZ PAS À DEMANDER AUX AUTRES GRIMPEURS

05
VÉRIFIEZ QUE LA SURFACE DE RÉCEPTION EST DÉGAGÉE.
REM : PERSONNE EN DESSOUS DE VOUS NI MATRIEL

06
NE GRIMPEZ PAS AU-DESSUS OU EN-DESSOUS DES AUTRES.
REM : TOUT LE MONDE FAIT ATTENTION

07
ON NE STATIONNE PAS SUR LES TAPIS !
REM : TOUT LE MONDE EN DEHORS DES TAPIS

08
INTERDICTION DE COURIR DANS LA SALLE !
REM : LA SALLE N'EST PAS UNE PLAINÉ DE JEU

09
INTERDICTION DE SAUTER ENTRE LES TAPIS !
REM : GARDEZ VOTRE ÉNERGIE POUR GRIMPER DES BLOCS

3.1.2) Trousses de secours et DEA

Ces dernières se trouvent à la limite entre le comptoir d'accueil et la zone cafetaria et son clairement indiqué

3.1.3) Mesures de prévention

Maniak Charleroi s'engage à maintenir un environnement sécuritaire pour tous les grimpeurs et visiteurs. Pour garantir la sécurité de chacun, nous mettons en place les mesures suivantes :

Inspection régulière des équipements : Notre équipe effectue des inspections régulières de tous les équipements d'escalade, y compris les tapis, les murs et les prises afin de détecter tout signe d'usure ou de dommage potentiel.

Formation du personnel : Notre personnel est formé aux normes de sécurité en matière d'escalade et est qualifié pour dispenser des conseils et une assistance en cas de besoin. Ils sont également formés aux premiers secours et à la gestion des situations d'urgence.

Sensibilisation à la sécurité : Nous encourageons tous les grimpeurs à être attentifs à leur propre sécurité et à celle des autres. Des affiches informatives sur les règles de sécurité sont affichées dans tout l'établissement pour rappeler les bonnes pratiques à suivre.

Communication des risques : Nous informons les grimpeurs des risques potentiels associés à la pratique de l'escalade, y compris les risques de chute, de blessure et de fatigue musculaire. Des panneaux d'avertissement sont placés aux endroits appropriés pour signaler les dangers potentiels.

3.2) Comportement attendu

3.2.1) Propreté et rangement

Maniak Charleroi s'efforce de maintenir un environnement propre et ordonné pour le confort et la sécurité de tous les grimpeurs. Nous demandons à chaque participant de respecter les règles suivantes :

Tri des déchets : Nous encourageons les grimpeurs à trier leurs déchets et à les jeter dans les poubelles appropriées. Des poubelles sont mises à disposition dans différentes zones de l'établissement pour faciliter le recyclage et maintenir la propreté des lieux.

Rangement des affaires : Nous demandons aux grimpeurs de ranger leurs sacs et leurs affaires personnelles dans les casiers prévus à cet effet. Les sacs et équipements ne doivent pas être laissés dans les zones de passage ou sur les tapis d'escalade, afin de prévenir tout risque de chute ou d'obstruction.

Nettoyage et brossage des prises : Les grimpeurs sont invités à brosser et nettoyer les prises après leurs essais. Des brosses sont d'ailleurs mises à disposition dans la salle.

Respect des installations : Nous demandons à tous les grimpeurs de respecter les installations et le matériel mis à leur disposition. Tout dommage causé intentionnellement aux équipements ou aux infrastructures sera facturé au responsable.

En suivant ces consignes de propreté et de rangement, chaque grimpeur contribue à maintenir un environnement sûr et agréable pour tous. Nous comptons sur la coopération de chacun pour préserver la qualité de nos installations et garantir une expérience d'escalade optimale.

3.2.1) Respect de l'autre : racisme, minorité, et différence de sexe ou d'orientation sexuelle.

En tant que lieu accueillant la diversité, nous attendons de nos clients un comportement respectueux envers l'ensemble du personnel et des autres clients. Tout comportement discriminatoire, incluant mais non limité au racisme, à la discrimination basée sur l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou tout autre aspect protégé par la loi, ne sera pas toléré.

Nous attendons de nos clients qu'ils agissent de manière responsable et qu'ils interviennent de manière appropriée s'ils sont témoins d'un comportement inapproprié de la part d'autres clients. En signalant tout incident discriminatoire ou offensant, nos clients contribuent à maintenir un environnement sûr et respectueux pour tous.

En respectant ces directives, nos clients contribuent à créer une atmosphère harmonieuse et accueillante pour tous, où chacun peut profiter pleinement de son expérience.

3.3) Politiques spécifiques

3.3.1) Animaux de compagnie

Les animaux de compagnie sont acceptés dans l'établissement, mais uniquement dans la zone détente près du comptoir d'accueil. Les animaux ne doivent être tenu en laisse de maximum 1,5m

Dans le cas d'un animal bruyant, salissant, ou montrant des signes d'agressivité, le propriétaire devra directement faire sortir l'animal. Les animaux ne peuvent en aucun cas monter sur les tapis de réception.

Finalement, à la demande de n'importe quel client, en raison de peur, d'allergie ou autre, le propriétaire devra faire sortir l'animal.

3.3.2) Tabac et alcool

Il est interdit de fumer à l'intérieur de la salle d'escalade. Cela représente un risque d'incendie. Le tabac peut également contribuer à une mauvaise qualité de l'air et une atmosphère peu hygiénique pour les grimpeurs ainsi qu'entraîner des problèmes de propreté et de dégradation de l'équipement.

La consommation d'alcool au sein de la salle est autorisée à partir du moment où celle-ci provient du bar. Aussi, il est à prendre en compte que même une consommation modérée d'alcool peut altérer les capacités physiques et cognitives, ce qui peut compromettre la sécurité des grimpeurs. Il est donc demandé de ne pas grimper sous l'influence de l'alcool ou de toute autres substances.

En tant qu'établissement soucieux de la sécurité et du bien-être de nos grimpeurs, nous rappelons à tous nos clients que la consommation d'alcool avant ou pendant la pratique de l'escalade peut présenter des risques sérieux pour la sécurité. Nous encourageons vivement chacun à prendre conscience de sa responsabilité individuelle et à agir de manière responsable en évitant la consommation d'alcool avant ou pendant l'escalade. En acceptant d'utiliser nos installations, chaque grimpeur reconnaît et accepte sa responsabilité individuelle quant à sa propre sécurité et celle des autres utilisateurs de la salle.

Nous comptons sur la coopération de chacun pour maintenir un environnement sûr et respectueux, où tous les grimpeurs peuvent profiter pleinement de leur passion pour l'escalade en toute sécurité.

3.3.3) Photographies et vidéos

Droit à l'image

Le droit à l'image s'applique à toutes les personnes présentes dans l'établissement, que ce soient les grimpeurs, les accompagnants, le personnel ou tout autre individu. Dès lors, toutes personnes présentes dans l'établissement Maniak Charleroi donne à Maniak Charleroi son droit à l'utilisation de leur image, à des fins de communication ou autres, notamment dans des publicités ou sur les réseaux sociaux.

Nous veillerons à ce que toute utilisation de l'image des personnes présentes dans l'établissement soit conforme à la législation en vigueur et respectueuse des droits et de la dignité des individus.

4) Responsabilités et assurances

4.1) Responsabilité

4.1.2) Responsabilité des participants

La pratique d'un sport s'accompagne de risques. Si vous utilisez nos installations, l'évaluation de vos risques spécifiques vous incombe. Nous n'offrons pas d'accompagnement actif par du personnel au sein de la salle lorsque vous grimpez en autonomie. Vous pouvez avoir recours à un cours particulier, une session d'initiation ou un cours adultes. Vous pouvez également vous baser sur les astuces et conseils que nous donnons sur nos réseaux sociaux. Mais vous restez toujours responsable de la manière dont vous faites du sport et des choix que vous faites à cet égard. L'utilisation de nos installations est à vos propres risques. En cas de doute sur votre condition physique, nous vous recommandons de demander l'avis d'un médecin ou d'un spécialiste pour déterminer quelle est la méthode la plus appropriée à votre pratique du sport.

Maniak Charleroi et ses employés ne sont pas responsables des dommages matériels ou immatériels suite à un accident ou une blessure dont vous êtes la victime dans notre salle, à l'exception des dommages corporels causés par les actions ou omissions de Maniak.

Nous vous conseillons de ne pas emporter d'objets de valeur. Maniak Charleroi met des casiers à disposition, qu'il vous appartient de sécuriser avec un cadenas de qualité, mais leur utilisation est à vos propres risques. L'expérience nous enseigne qu'aucun casier n'est sûr pour les voleurs chevronnés. Maniak décline toute responsabilité pour les dommages, pertes ou vol de vos effets personnels, à l'exception des cas causés intentionnellement ou par négligence grave de la part de Maniak Charleroi.

4.2) Assurances

4.2.1) Informations sur les assurances

Nous fournissons, en dehors des assurances responsabilités civiles légales, une assurance à nos grimpeurs. Cependant, celle-ci interviendra après toute assurance personnelle que chaque grimpeur pourrait avoir.

4.2.2) Procédure en cas d'accident

Accessible sur l'ordinateur d'accueil sur simple demande

5) Dispositions diverses

5.1) Exclusions

Exclusion de participants

Raisons d'exclusion

Toute personne, grimpeur, accompagnant, client, ne respectant pas le règlement d'ordre intérieur décrit au chapitre 3. peut se voir exclure de la salle. La décision d'exclure est prise par le personnel de Maniak Charleroi.

Procédures en cas d'exclusion

Le personnel fait part de sa décision motivée au concerné et lui demande de quitter les lieux. Si la personne refuse, le personnel fait peut faire appel aux forces de l'ordre.

5.2) Objets trouvés

Les objets trouvés dans la salle lors de la fermeture sont rassemblés et triés dans différentes caisses situées derrière le bar. Lorsque les caisses sont pleines, une photo des objets perdus est postée sur les réseaux sociaux pour encourager les clients à venir récupérer leurs biens. Les caisses sont vidées et les objets stockés dans notre réserve. Après 6 semaines, Maniak Charleroi se réserve le droit de disposer des objets trouvés comme bon lui semble.

5.3) Attestations et documents

Attestations fiscales et de fréquentation

Tout client a le droit de demander une attestation fiscale ou de fréquentation, mais uniquement dans le cadre des cartes 10 séances, des abonnements ou des inscriptions nominatives à des évènements. Il en va de même pour les attestations mutuelles.

Un formulaire pré-rempli peut être déposé à l'accueil. Maniak remplira le document dans les 2 semaines suivant le dépôt de ce formulaire.

6) Contact et communication

6.1) Moyens de contact

La personne de contact en charge de Maniak Charleroi srl est la suivante :

Nicolas Mathieu Administrateur délégué nico@maniak.club 071/18.20.05

6.2) Procédures de réclamation

Pour toute réclamation, vous pouvez envoyer un mail à charleroi@maniak.club

7) Clause de sevrabilité

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales seraient tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision devenue définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

8) Version linguistique officielle

La version française des présentes conditions générales de vente et du règlement d'ordre intérieur fait foi.

9) Droit applicable et juridiction compétente

9.1) Choix de la loi

Les présentes conditions générales de vente et le règlement d'ordre intérieur sont soumis à la loi belge.

9.2) Juridiction

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente et du règlement d'ordre intérieur relève de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Nivelles, sauf disposition contraire de droit impératif.

9.3) Données à caractère personnel

Pour l'exécution de votre abonnement, nous collectons et disposons de certaines de vos données à caractère personnel. Maniak traite vos données à

caractère personnel de manière appropriée et prudente, le tout dans le cadre de la loi et de la réglementation applicables à la protection des données personnelles, tel le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

A cet égard, la déclaration de confidentialité de Maniak répertorie les données traitées, la finalité de leur utilisation ainsi que les modalités de traitement ces données à caractère personnel. Par ailleurs, la déclaration explique de quelle manière les personnes intéressées peuvent exercer leurs droits sur le traitement de leurs données à caractère personnel. Vous retrouvez la déclaration de confidentialité de Maniak sur notre site internet.

Pour assurer la sécurité des personnes et des biens dans notre salle, nous utilisons un système de sécurité innovant, disponible 24 heures sur 24.. La surveillance vidéo se limite à la salle de sport et n'est pas présente dans les toilettes, douches et vestiaires.

10) Modifications des conditions

10.1) Processus de mise à jour des conditions

Maniak Charleroi se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente et le règlement d'ordre intérieur. Les modifications seront communiquées aux clients par tout moyen approprié et seront applicables à compter de leur date de publication.